
MAIRIE

DE

VIRA

09120

Vira, le 24 novembre 2014

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2014
convoquée le 5 novembre 2014

Présents : Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

Absent excusé : Gilles BERDOT

Secrétaire de séance : Nadine LLORENS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

Le compte rendu de la réunion du 8 octobre 2014 est adopté à l'unanimité

COMPTE RENDUS DES REUNIONS DES DELEGUES

- Jean Serrano pour le SMDEA : perspectives de gouvernance – alimentation en eau désormais depuis la Tour du Crieu pour des problèmes de turbidité essentiellement. Conséquence : une eau plus chlorée mais plus douce. Nadine Llorens soulève le problème d'une pression irrégulière à la Maillole qui est alimentée en amont du réservoir.
- Jean François Spriet : SIAD
 - Etude de la continuité du Douctouyre « *Dans un premier temps, deux points semblent essentiels pour une continuité retrouvée : le traitement de l'effacement de la chaussée de Dun (détruite en grande partie lors d'une crue en 2004) et l'équipement de la chaussée de Vira (pour la rendre « transparente »).* Une étude doit être réalisée au minimum depuis Dun jusqu'à la départementale Pamiers/Mirepoix. J'ai demandé, comme cela avait été

discuté, d'inclure le pont de Vira dans l'étude qui sera réalisée. Le compte rendu complet est repris en annexe.

- La Paychère : des travaux d'atterrissement doivent être prochainement réalisés pour remonter et/ou évacuer les galets déplacés par l'inondation de janvier. Ces travaux sont indispensables car la rivière commence à se déplacer et attaquer la conduite d'irrigation renforcée l'année dernière. Si des petits galets ou graviers peuvent être isolés, ils seront récupérés pour renforcement de chemins communaux.
- Communauté de Communes : le dossier le plus important reste celui de la réforme territoriale. La CCCV ne pourra pas rester indépendante (population trop faible) et il se profile une Communauté d'agglomération. Le préfet doit faire des propositions, mais il semble acquis que Pamiers refusera ce type de regroupement et que la commune de Vira risque de se retrouver en porte à faux entre Dun, rattaché à une communauté de communes qui regrouperait Mirepoix et Lavelanet, et Arvigna dans une Communauté de Communes centrée sur Pamiers avec des compétences et des financements limités. Notre position risque d'être pour le moins inconfortable dans une communauté d'agglomération Foix-Varilhes ouverte éventuellement sur Tarascon. De plus, la baisse des dotations de l'état (voir étude ci-dessous) risque de nous entraîner dans la nécessité d'une fusion de communes. Quelle sera notre marge de manœuvre ?

TRAVAUX CIMETIERE

- Prise en compte des remarques sur divers problèmes :
 - Gouttière du presbytère : sera raccourcie
 - Accessibilité du banc : la margelle sera sciée, le banc remonté et une plateforme à niveau avec le chemin accès sera réalisée. Un devis (300 €) est accepté par le conseil.
 - La rampe sera repeinte en vert
- Fleurissement : validation de la proposition de la commission qui transmettra liste et plan à P Lloveras (la plantation était comprise dans le devis). Plan repris en annexe.

TRAVAUX DIVERS

- Le conseil décide de réaliser les travaux sur la descente de gouttière de l'église (destruction du massif béton ; mise en place d'une sortie simple. (devis 180 €).

REVISION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite aux réclamations de riverains, il avait été décidé de réviser le contrat de location pour sanctionner éventuellement les excès. Une nouvelle version du contrat est proposée par le maire et modifiée par le conseil avec en particulier les points suivants :

- Adoption d'un tarif de 50 € par w-e pour la location.

- Suppression de la facturation du chauffage en hiver.
- Mise en place d'une contrainte liée au tapage dûment constaté : la caution ne sera pas rendue.

Cette version revue est validée à l'unanimité.

FINANCEMENT DE LA FACTURE SDCEA (ELECTRICITE)

Le SDCEA nous a adressé un courrier confirmant le montant de la facture pour la part de la commune restant à sa charge lors des travaux du branchement d'Embayourt (environ 2760 €). Il propose également de rembourser ce montant sous forme d'annuités (participation à un emprunt du SDCEA).

Malgré l'absence d'informations sur le taux qui sera appliqué, la commune décide d'accepter ce remboursement échelonné.

Le maire rappelle également que cette dépense sera compensée par M P. BABIN.

REGLEMENT ET TARRIFICATION DU CIMETIERE

Jean-Louis Clauzet présente un projet réalisé à la suite d'une réunion de la commission.

Ce projet est commenté par les conseillers. Jean-Louis en proposera une version définitive qui devra être adoptée formellement par le conseil municipal.

LOGEMENT COMMUNAL – PRESENTATION DE LA DERNIERE VERSION DU PROJET – CONSEQUENCES BUDGETAIRES - DECISIONS

1. Le maire présente tout d'abord la dernière version du projet que l'architecte a soumise aux membres de la commission travaux.

Ce dossier avait été adressé en pièce jointe avec la convocation au conseil.

Le logement apparaît beaucoup plus habitable avec l'extension projetée (passage d'un T2 à un T3), mais ce projet fait ressortir un coût supérieur de 20 000 € par rapport au projet initial.

Le bilan financier de l'opération serait le suivant :

**Révision N° 2 avec agrandissement et avant
MAPA
Valeurs retenues au budget**

Gros œuvre	15 300,00
Menuiserie	5 200,00
Plâtrerie	10 600,00
Menuiserie intérieure	6 000,00
Plomberie	7 400,00
Electricité	6 500,00
Peinture	6 800,00
Aléas	2 000,00
	59 800,00
MO	2 800,00
CSPS	800,00
Total HT	63 400,00
TVA	3 487,00
Total TTC	66 887,00

Coût prévisionnel	66 887,00
Financements	
Prêt CDC	20 000,00
Com Com	2 500,00
CG09	7 650,00
Conseil Régional	4 000,00
DETR	10 000,00
Palulos	1 000,00
Autofinancement	21 737,00
Total	66 887,00

Versé en
2014

Reste à autofinancer en 2015	41 737,00
------------------------------	-----------

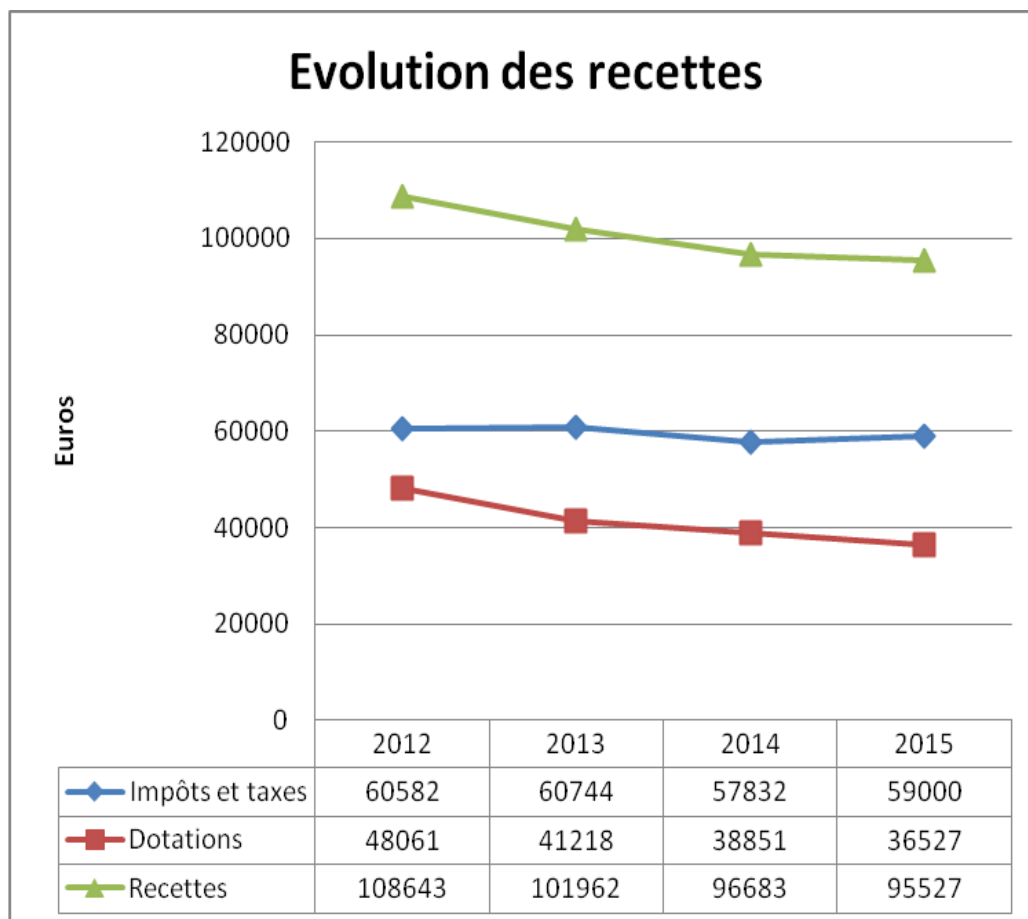
Il faut être conscient que le loyer ne financera jamais les travaux.

2. Pour pouvoir porter un jugement sur l'impact de ce projet au niveau des finances de la commune, le maire fournit un document budgétaire avec une simulation du résultat 2014 et une projection 2015 intégrant cet investissement

Il convient de faire plusieurs remarques :

- L'année 2014 devrait se terminer avec un excédent de fonctionnement d'environ 12 000 €, montant à peine suffisant pour assurer le remboursement du capital de l'emprunt.
- Le résultat de l'investissement 2014 sera négatif d'environ 11 000 € après encaissement de l'emprunt de 20 000 € destiné théoriquement au financement de la rénovation du logement social. Le résultat réel est donc négatif de 31 000 €
- Le financement des immobilisations 2014 (essentiellement cimetièrre et voirie) sera néanmoins assuré sans problème en raison des fonds propres accumulés
- Le financement du projet de rénovation sur 2015 peut être assuré sans problème dans la mesure où les fonds propres restent importants (trésorerie de 80 000 € à ce jour).
- Mais l'excédent de fonctionnement 2015, en ayant pris l'hypothèse d'un contrat aidé, sera de l'ordre de 12 000 €, juste suffisant pour rembourser le capital de l'emprunt. Il ne participera donc pas au financement de l'investissement. Il est donc clair que **nous vivons au dessus de nos moyens**, et qu'il sera nécessaire de réduire notre « *train de vie* », et ceci reste vrai que nous fassions ou non cet investissement. Le problème vient largement de la baisse des dotations de l'Etat qui passent de 48 000 € en 2012 à 36 000 € en 2015 (-25%). Notre endettement étant élevé, nous n'avons plus de marge de manœuvre et devons être très prudents dans l'avenir.
- Il faudra vendre le terrain du lotissement sur 2015 pour retrouver un peu de trésorerie (ceci aura également un impact sur les impôts directs perçus par la commune sous forme de taxes foncière et d'habitation).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des 2 principales recettes de 2012 à 2015 (prévision)



En fonction de tous ces éléments, une décision doit être prise :

- Soit abandon du projet, remboursement de l'emprunt et vente de la maison en l'état. Ceci aurait un impact sur la trésorerie mais pas sur le résultat.
- Soit retour au projet initial, entraînant une économie de 20 000 € environ.
- Soit maintien du projet selon la dernière version.

Après en avoir délibéré, le conseil décide la poursuite du projet selon la dernière version présentée et mandate le maire pour assurer la consultation des entreprises sur cette base.

L'appel à concurrence, en procédure adaptée, sera donc lancé le 17 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil remercie Hélène Poujol pour avoir assuré un nettoyage approfondi de la salle polyvalente.

Par l'intermédiaire de N Llorens, la DRH du CHIVA demande le prêt des urnes de la commune pour assurer les élections professionnelles. Accord sur cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Annexes

1- SIAD

SIAD / Mairie de Dun / 09600 DUN / Tél : 09 77 33 46 65 / 07 81 13 18 01

COMPTE RENDU REUNION « CHAUSSEES DE DUN ET VIRA »

Du 20 / 10 / 14

Présents : Mr RE (DDT de l'Ariège, Service Police de l'Eau), Mr BOBBEL (ONEMA), Mr YOTTE (Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques), Mr SPRIET (Maire de Vira), Mr ASTRE (Conseiller Syndical du SIAD pour la commune de Dun), Mr PAULY (technicien rivière du SIAD), Mr BABIN (Conseiller Syndical du SIAD pour la commune de Vira et Président du SIAD).

Excusés : Mr BOUCHETAL (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mlle SOULARD (MIGADO) ; Mr VARUTTI (Conseiller Syndical du SIAD pour la commune de Dun), Mrs MARBOUEUF et CAPPELLA (Vice-Présidents du SIAD).

Après un tour de table pour que chacun se présente et énumération des personnes excusées, Mr BABIN (Président du SIAD), présente l'objet de la réunion.

Conformément aux mesures d'intervention ressorties de l'étude hydro-géomorphologique (portée avec le SMD4R), il est question de la franchissabilité des ouvrages sur le Douctouyre. Il est précisé que la SIAD, de par ses statuts, ne peut intervenir que dans un rôle d'animation voir de portage d'études uniquement.

Mr PAULY en profite pour faire part des éléments fournis par Mr BOUCHETAL de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- Dans le cadre d'une passe à poisson, c'est un taux de 30% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur cours d'eau classés en liste 1

- Dans le cadre d'un effacement / arasement : c'est un taux de 80% d'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui est possible (avec un maxi de 100 % d'aides publiques) y compris pour les mesures d'accompagnement. Les conditions sont la nécessité de réaliser une étude préalable validée par les services de l'Etat, permettant de connaître la faisabilité technique du projet et d'identifier les mesures d'accompagnement nécessaires au rééquilibrage du milieu (à étudier au cas par cas : plantations, ...). L'étude est financée au taux des travaux.

Dans un premier temps, deux points semblent essentiels pour une continuité retrouvée : le traitement de l'effacement de la chaussée de Dun (détruite en grande partie lors d'une crue en 2004) et l'équipement de la chaussée de Vira (pour la rendre « transparente »).

Mr BOBBEL indique qu'il serait opportun d'étendre cette réflexion sur le gué de Janiquet (Vira) qui est encore un obstacle.

Après ces discussions, il est procédé à une visite de terrain. SIAD / Mairie de Dun / 09600 DUN / Tél : 09 77 33 46 65 / 07 81 13 18 01

La chaussée de Dun est visitée en premier. Cette chaussée alimentait un canal qui allait jusqu'à un moulin au centre de Dun. Cette chaussée est détruite en grande partie depuis 2004. Une étude de reconstruction a été menée par la propriétaire mais aucune suite n'a été donnée. Aujourd'hui, les éléments restants provoquent des dysfonctionnements sur le cours d'eau et d'énormes encoches d'érosion se sont formées. L'ensemble des participants à la réunion se rejoignent sur l'importance d'une prise en compte globale de la zone en termes de dynamique fluviale.

Mrs YOTTE, BOBBEL et RE insistent sur le cadre d'une étude globale d'aménagement pour les trois points cités plus haut : chaussées de Vira, Dun et gué de Janiquet. Mr SPRIET demande aussi que soit pris en compte l'analyse et l'étude qui a aussi été faite concernant le pont du Douctouyre à Vira. Ceci permettant d'analyser au mieux les problématiques dans leur ensemble.

La seconde chaussée qui est celle de Vira est visitée. Ce second ouvrage n'a plus d'utilité lié à un canal ou un moulin. Le canal ayant été détruit et comblé durant le remembrement des années 1970 sur Vira. De concert, les services de l'état certifient la non franchissabilité de cet ouvrage par les poissons notamment. Par contre tout le monde reconnaît (même si une étude est obligatoire pour le certifier) que la destruction sans aménagement de cette chaussée provoquerait des dysfonctionnements (comme à Dun) surtout sur les ouvrages types ponts et routes en amont. Plusieurs équipements sont évoqués, avec les points forts et les points faibles de chacun. La question bien sûr des financements est abordée. En effet, il est question des fonds possibles outre l'Agence de l'Eau sur l'étude et sur les travaux. Mr YOTTE doit tenir au courant Mr PAULY sur la possibilité d'intégrer une participation de la Fédération de Pêche sur ces travaux et études.

Il est aussi évoqué pour ces trois ouvrages, la question de la propriété. En effet, il est important de faire une analyse cadastrale. Mr SPRIET doit vérifier pour la chaussée de Vira ; Mrs ASTRE et PAULY vont regarder pour celle de Dun ; et Mr PAULY pour le gué de Janiquet.

Le gué de Janiquet est alors visité. Il est fait part de sa non utilisation depuis quelques années, de part, notamment, sa vétusté. L'étude permettrait d'évoquer l'effacement voir la réhabilitation avec équipement si le propriétaire a les fonds et y voit une utilité.

Pour les trois cas, Mr RE pourra fournir un tableau avec les différents dossiers à remplir dans le cas d'effacement ou équipement.

La suite à donner :

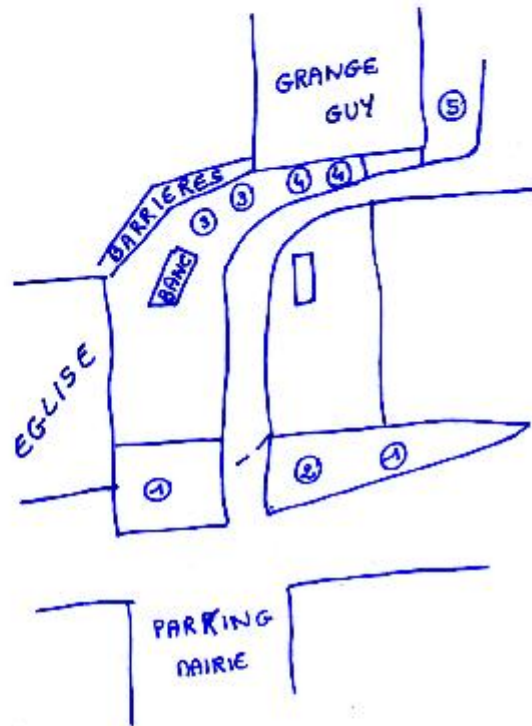
Il paraît nécessaire qu'une étude globale à l'échelle de ces trois points soit menée. Le SIAD va en parler dans son prochain Conseil Syndical. Cette étude si elle se fait, sera de toute façon prévue sur le budget 2015. Pour pouvoir présenter cette hypothèse, il est nécessaire que les différents intervenants (notamment co-financeurs : Agence de l'Eau Adour Garonne, Fédération de Pêche) fassent connaître leurs possibilités de financement et les conditions. (L'Agence de l'Eau Adour Garonne a déjà fourni ces éléments).

En parallèle, une analyse cadastrale va être faite. Mr SPRIET transmettra les éléments sur la chaussée de Vira, Mr PAULY et ASTRE pour celle de Dun, Mr PAULY pour le gué de Janiquet. De plus, une consultation auprès des propriétaires sera fait par le SIAD pour savoir leur avis.

La DDT et la Fédération de Pêche transmettront aussi au SIAD une liste de bureau d'études en capacité de faire ce type d'étude. Il est demandé aussi à ces structures de transmettre des exemples de prix de ces études, pour que le SIAD ait une idée d'un coût. Si possible aussi, les structures transmettront au SIAD des exemples et des coûts de travaux réalisés sur des sites de même importance. Le SIAD essaiera aussi de récupérer des informations auprès du réseau des techniciens rivière de la zone Sud Ouest.

2- Plantations cimetièrre

PLAN CIMETIERRE



- ① abellia blanc
- ② abellia rose
- ③ photinia rouge
- ④ millepertuis
- ⑤ arbouscier

